

MODE D'EMPLOI EXPLICATIF DU LIEN ENTRE « LES PERFORMANCES CERTAINES » DECRITES DANS LES RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES RAGE BARDAGE ET COUVERTURE EN PANNEAUX SANDWICH A DEUX PAREMENTS ACIER ET A AME POLYURETHANE CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE DECEMBRE 2014 (PROGRAMME RAGE ET PACTE)

ET

LES DOCUMENTS OFFICIELS PERMETTANT DE DEMONSTRER CES PERFORMANCES CERTAINES (MAJ 2020)

1/ Objet

L'objet du présent mode d'emploi est d'aider l'utilisateur (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, contrôleur technique, bureau d'études) à faire le lien entre « **les performances certaines** » recommandées dans les Recommandations Professionnelles et une source de documents officiels permettant de les démontrer (certificat EPAQ complet, marque ACERMI complet, EVCP 1 feu) pour un panneau sandwich à âme polyuréthane et à deux parements aciers.

2/ Référentiel et cadre juridique

Les Recommandations Professionnelles RAGE bardage en panneaux sandwich à deux parements acier et à âme polyuréthane conception et mise en œuvre de décembre 2014 aux articles 4.4.2, 5.1 et O1 et les Recommandations Professionnelles couverture en panneaux sandwich à deux parements acier et à âme polyuréthane conception et mise en œuvre de décembre 2014 aux articles 4.4.2, 5.1 et M1 proposent *pour avoir des « performances certaines » en mécanique un marquage EPAQ ou ACERMI, en thermique l'ACERMI ou l'EPAQ et vis à vis de la performance en cas d'incendie, une attestation de vérification de la conformité des performances de niveau 1.*

3/ Information générale sur les marques de qualité EPAQ ou ACERMI

La marque de qualité EPAQ ou ACERMI couvre l'établissement des essais de type initiaux et les audits de suivi en lien avec la norme EN 14509.

4/ Sources des documents officiels démontrant « les performances certaines »

Le site officiel où le règlement de la marque EPAQ est téléchargeable est :

<http://www.ppa-europe.eu/quality-regulations-french.html>

Le site officiel de l'association ACERMI :

<http://www.acermi.com/marque-acermi/referentiel-tremplin-adapte-innovations/>

Sur les doP, disponibles sur le site du fabricant ou sur la documentation commerciale ou sur les documents de livraison, figurent les performances feu et le n° de certification du panneau. Le marquage CE indique le numéro de certificat et l'organisme notifié pour le feu niveau 1

5/ Démarche pour vérifier si un panneau bénéficie des « performances certaines »

les certificats des panneaux bénéficiant du label EPAQ sont présents sur le site officiel:

<http://www.ppa-europe.eu/Certification-of-Panels-02.html>

Les certificats des panneaux certifiés ACERMI sont présents sur le site officiel :

<http://www.acermi.com/isolants-certifies/rechercher/>

Pour le feu, le marquage CE et la doP du fabricant précisent, lorsque le panneau est ACVP niveau 1, le numéro de certificat ainsi que le numéro de l'organisme certificateur.

6/ Identification des produits à « performances certaines » dans le cadre des Recommandations Professionnelles RAGE panneaux sandwich à âme polyuréthane et à deux parements acier

Les panneaux sandwich de bardage et de couverture à deux parements acier et à âme polyuréthane (PUR/PIR) relevant des Recommandations Professionnelles RAGE de décembre 2014 doivent disposer pour avoir des performances certaines :

- de fiches techniques conformes à l'annexe J des Recommandations RAGE précitées avec notamment le logo EPAQ ou ACERMI et n° de certificat EPAQ ou ACERMI
- du logo EPAQ ou ACERMI (pour la performance mécanique) sur les colis et sur les fiches techniques
- du n° de certificat EPAQ ou ACERMI sur les fiches techniques et les colis
- du logo EPAQ ou ACERMI et le numéro du certificat pour la performance thermique sur les colis et fiches techniques
- du niveau EVCP 1 sur la déclaration de performance doP et l'étiquette CE pour la performance de réaction au feu, ainsi que le numéro du certificat et celui de l'organisme certificateur

7/ Justification des panneaux sandwich dans l'ouvrage

Les performances des panneaux (portées/charges ou charges/portées) sont établies à partir des fiches techniques comprenant les tableaux charges/portées précités et les articles 4.1 à 4.6 des Recommandations RAGE.

Les assemblages des panneaux sont à justifier selon l'annexe I des Recommandations RAGE de décembre 2014,

La justification des panneaux sandwich de bardage à âme PUR/PIR dans les ERP requiert l'application de l'article 4.7 des Recommandations Professionnelles (fiche de domaine d'emploi validée par un laboratoire ou couple de laboratoires agréé en France en réaction et résistance au feu incluse dans la fiche technique pour des utilisations en bardage en ERP),

La justification des panneaux en zones sismiques requiert l'application de l'article 4.8 et l'annexe C des Recommandations Professionnelles RAGE.

La performance thermique est établie selon le paragraphe 4.9 des Recommandations RAGE.

La performance environnementale, acoustique, étanchéité à l'air et à l'eau est établie selon le paragraphe 4.10 à 4.14 des Recommandations RAGE.